

## DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

73X05

### DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT DE LA ZONE DU PLAN DE CAMPAGNE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 5212-33

Vu l'arrêté en date du 20 décembre 1982 du Sous-Préfet d'Aix-en-Provence autorisant la création du Syndicat Intercommunal pour l'aménagement de la zone de Plan de Campagne

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal pour l'aménagement de la zone de Plan de Campagne

Depuis plus d'un an, le Conseil Municipal a exprimé le double souhait de la dissolution de ce syndicat et du transfert des compétences de la zone d'activités de Plan de Campagne, à la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix.

La commune de Cabriès, en refusant cette évolution, a bloqué la dissolution, qui ne peut intervenir sans son accord, privant alors le Syndicat de toute possibilité d'action.

A ce jour, par délibération en date du 26 février 2005, le Conseil Municipal de Cabriès demande la dissolution du SIPC (Syndicat Intercommunal d'aménagement de Plan de Campagne) et décide de donner un avis favorable à la déclaration d'intérêt communautaire de la zone d'activités commerciales de Plan de Campagne par la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit la possibilité de dissolution de plein droit par le consentement des deux Conseils Municipaux intéressés, il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer, à son tour, sur la dissolution du SIPC et sur la déclaration d'intérêt communautaire de la zone d'activités commerciales, au titre des opérations développées sur le territoire des deux communes et des actions déterminantes pour la mise en œuvre des orientations communautaires en matière de développement économique.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé:

- DEMANDE, en accord avec la commune de Cabriès, la dissolution du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la zone de Plan de Campagne créé par l'arrêté du 20 décembre 1982 visé ci-dessus.

- DECIDE de donner un avis favorable à la déclaration d'Intérêt Communautaire de la zone d'activités commerciales de Plan de Campagne par la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix.

- SE PRONONCE comme suit :

POUR	:	33
CONTRE	:	0
ABSTENTION	:	0

Ainsi fait et délibéré